



Assemblée générale

Cinquante et unième session

97^e séance plénière

Vendredi 25 avril 1997, à 13 h 15

New York

Documents officiels

Président : M. Razali (Malaisie)

En l'absence du Président, M. Minoves-Triquell (Andorre), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 13 h 15.

Point 21 de l'ordre du jour (suite)

Renforcement de la coordination de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe fournis par l'Organisation des Nations Unies, y compris l'assistance économique spéciale

b) Assistance économique spéciale à certains pays ou régions (projet de résolution A/51/L.71)

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui va présenter le projet de résolution A/51/L.71.

M. Lavrov (Fédération de Russie) (*interprétation du russe*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des auteurs du projet de résolution contenu dans le document A/51/L.71 daté du 22 avril 1997. Les États suivants se sont portés coauteurs après la publication du document : Danemark, République islamique d'Iran, Japon, République de Moldova, Maroc, Norvège, Pologne, Portugal, Slovaquie et Suède.

En prenant l'initiative de ce projet de résolution, les auteurs se sont fondés sur les faits bien connus établis par le Secrétaire général et le Conseil de sécurité sur la situation humanitaire au Tadjikistan. Cette situation demeure critique. L'infrastructure socioéconomique du pays s'est sensiblement dégradée et le revenu réel de la plupart des familles a baissé. Tout cela a conduit à une situation dans laquelle de vastes fractions de la population tadjike ne sont pas en mesure aujourd'hui de subvenir même à leurs besoins les plus essentiels. La situation épidémiologique s'est aggravée au Tadjikistan. La persistance d'un grand nombre de réfugiés et de personnes déplacées constitue un problème grave. Il convient de prendre des mesures de grande ampleur pour éliminer le danger des mines qui représentent une menace pour la vie et la santé de la population tadjike.

L'objet du projet de résolution est l'exécution de ces tâches humanitaires urgentes. Les auteurs estiment que le dialogue intertadjik a récemment enregistré des progrès. Les accords signés en décembre 1996 par le Président du Tadjikistan et les dirigeants de l'Opposition tadjike unie ainsi que les progrès accomplis dans les négociations entre les parties tadjikes ont ouvert des perspectives qui laissent prévoir la fin de l'affrontement militaire et politique, et le rétablissement de la paix et de la réconciliation nationale dans ce pays. Nous pensons qu'il est important que la communauté internationale appuie cette tendance et fasse preuve de solidarité à l'égard du peuple tadjik, qui a cruellement souffert pendant cette guerre fratricide et qui a grandement besoin d'une aide multilatérale d'urgence.

De l'avis des auteurs du projet de résolution, ces idées sont bien reflétées dans le projet de résolution. Dans le préambule, l'Assemblée générale appuie les efforts déployés par l'Organisation des Nations Unies pour parvenir à un règlement politique global au Tadjikistan. Elle se félicite des récents accords conclus entre le Gouvernement du Tadjikistan et l'Opposition tadjike unie et se dit profondément préoccupée par les répercussions du conflit sur la situation humanitaire et sur l'infrastructure économique et sociale du pays. Elle souligne qu'il est important d'assurer le rapatriement librement consenti, dans la sécurité et la dignité, de tous les réfugiés et personnes déplacées à leur lieu de résidence permanent et de les réintégrer dans la vie économique et sociale du pays.

Elle se dit profondément préoccupée par le danger que posent les mines au Tadjikistan et affirme qu'il est urgent d'aider le Tadjikistan dans les efforts qu'il déploie pour rétablir les services de base et l'infrastructure du pays. Enfin, elle exprime sa gratitude aux États, à l'Organisation des Nations Unies et aux autres organisations qui ont paré aux besoins humanitaires du Tadjikistan.

Dans le dispositif du projet de résolution, l'Assemblée générale encourage les efforts déployés en vue de la réconciliation nationale au Tadjikistan et accueille avec satisfaction les efforts déployés à cette fin par le Secrétaire général. Elle encourage les États Membres à continuer à répondre à la fois rapidement et généreusement à l'appel global interinstitutions lancé par le Secrétaire général afin de sensibiliser les donateurs aux besoins humanitaires pressants. Elle prie le Secrétaire général de continuer à suivre la situation du Tadjikistan et de lui faire rapport à sa cinquante-deuxième session sur les progrès accomplis dans l'application du présent projet de résolution.

Le projet de résolution condamne également les actes terroristes et autres actes de violence perpétrés au Tadjikistan et engage les parties à assurer la sécurité et la liberté de mouvement du personnel de l'ONU et des autres personnels internationaux à vocation humanitaire. Il prévoit également que l'Assemblée générale examine à sa cinquante-deuxième session la question de la situation au Tadjikistan.

Nous tenons à exprimer notre gratitude à tous ceux qui ont contribué à l'élaboration du texte, en particulier au Représentant permanent de l'Autriche, M. Sucharipa, qui a coordonné nos travaux sur le projet de résolution. Nous espérons que toutes les délégations adopteront ce projet de résolution par consensus.

M. Alimov (Tadjikistan) (*interprétation du russe*) : La guerre civile qui a duré de 1992 à 1993 et les catastrophes naturelles qui ont frappé le Tadjikistan ces quatre dernières années ont considérablement détérioré l'économie nationale. À cause du conflit armé, plus de 40 000 personnes ont péri et 850 000 personnes environ ont été forcées de quitter leurs foyers, dont 200 000 ont trouvé asile à l'étranger. De nombreuses communautés et structures civiles ont été détruites et plus de 300 000 personnes se sont retrouvées sans abri.

Le conflit armé et les catastrophes naturelles ont gravement affecté pour ainsi dire tous les secteurs de l'économie : la santé, l'éducation, la science et la culture. Le montant total des dommages a été évalué à environ 7 milliards de dollars. Les experts de la Banque mondiale évaluent le coût d'un programme de relèvement d'urgence à près de 140 milliards de dollars. La forte réduction des services fournis dans le domaine social et en matière de santé et d'éducation, l'absence de combustible pour le chauffage des hôpitaux, des écoles et des foyers et la forte diminution du revenu réel de la plupart des familles font qu'il est de plus en plus difficile pour la population tadjike de subvenir à ses besoins les plus essentiels.

Le Gouvernement de la République du Tadjikistan prend toutes les mesures possibles pour rétablir les infrastructures sociales et économiques qui ont été détruites par la guerre civile et faire de l'économie nationale dénaturée et centralisée une économie de marché moderne. L'exécution de ces importantes tâches est rendue difficile par les ressources limitées dont dispose le Gouvernement pour mettre en oeuvre ses programmes, ainsi que par la dette extérieure de plus en plus élevée. Le Tadjikistan continue de recevoir une importante assistance humanitaire de la part des pays donateurs, des institutions spécialisées de l'ONU et des autres organisations internationales et régionales. L'assistance fournie par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés afin de régler le problème des réfugiés tadjiks a permis à la plupart d'entre eux de rentrer chez eux librement et dans la dignité dans un délai relativement court. Près de 18 000 maisons ont été reconstruites grâce à un projet mené conjointement avec le Programme des Nations Unies pour le développement.

Des projets sont également en cours pour créer de petites entreprises qui pourront assurer les conditions socioéconomiques propices à l'adaptation progressive des rapatriés. Le rôle joué par le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et l'Organisation mondiale de la santé est extrê-

mement important pour prévenir la maladie et améliorer la santé des femmes et des enfants du Tadjikistan.

Nous remercions la Russie et toutes les autres nations ainsi que les organisations internationales et non gouvernementales qui ont aidé à venir à bout de la récente épidémie de fièvre typhoïde à Dushanbe, qui avait exigé l'hospitalisation de près de 7 000 personnes. Nous faisons grand cas de la contribution généreuse apportée par les États donateurs pour apaiser les tensions sociales au Tadjikistan. La stabilisation dans le domaine socioéconomique permettra non seulement de satisfaire les besoins sociaux et économiques essentiels de notre peuple, mais contribuera également à renforcer le processus de réconciliation nationale et de consolidation de la société ainsi que le véritable rétablissement des institutions démocratiques dans l'ensemble du pays.

Nous voudrions exprimer notre sincère gratitude aux 37 auteurs du projet de résolution qui a été présenté à l'Assemblée générale à cette séance plénière, et nous espérons qu'il sera unanimement appuyé par tous les membres de l'Assemblée générale. Le peuple tadjik sera reconnaissant de l'adoption de ce projet de résolution sur l'assistance internationale d'urgence qui, sans aucun doute, aidera à rétablir la paix et l'harmonie civile dans la République et favorisera le relèvement rapide de mon pays.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Je donne la parole au représentant des Pays-Bas, qui va parler au nom de l'Union européenne.

M. Bijlsma (Pays-Bas) (*interprétation de l'anglais*) : L'Union européenne partage la vive préoccupation exprimée par d'autres pays devant la détérioration de la situation humanitaire au Tadjikistan. L'Union européenne a été parmi les principaux fournisseurs d'assistance humanitaire en réponse aux appels lancés. C'est donc avec regret que nous notons que les efforts déployés en vue d'acheminer une telle assistance ont été sérieusement entravés par la poursuite de la guerre civile et par le situation en matière de sécurité, caractérisée par la prise d'otages parmi le personnel des Nations Unies et d'autres organisations internationales, ainsi que par l'utilisation de mines terrestres. Nous restons particulièrement préoccupés par les conséquences humanitaires de l'emploi de mines terrestres antipersonnel sur la population civile et sur les perspectives de développement.

Nous appuyons l'appel ferme lancé dans le projet de résolution à toutes les parties pour qu'elles fassent de leur mieux pour coopérer afin de mettre fin à la guerre civile et pour assurer la sécurité et la liberté de mouvement du

personnel de l'ONU et de celui des autres organisations internationales à vocation humanitaire, ainsi que pour réduire la menace résultant de l'usage de mines terrestres afin que l'ONU et la communauté internationale puissent reprendre leurs efforts en vue d'acheminer l'assistance humanitaire.

L'Union européenne appuie sans réserve les efforts déployés par l'ONU, en particulier le Représentant spécial du Secrétaire général, pour parvenir à un règlement politique d'ensemble dans les pourparlers intertadjiks. Nous espérons que ces efforts continueront de faire avancer le processus de réconciliation nationale et d'améliorer le sort du peuple tadjik, dont les conditions de vie ont gravement pâti de la longue guerre civile. Le rétablissement de la sécurité est essentiel pour renforcer les perspectives de croissance économique au Tadjikistan.

L'Union européenne se déclare préoccupée par l'interruption des pourparlers de paix et prie instamment les parties de retourner à la table de négociations et de rétablir la dynamique du processus de paix. Nous exhortons, en outre, les parties à s'acquitter de toutes les obligations qu'elles ont contractées aux termes d'accords antérieurs. Ce processus est d'une importance fondamentale pour la stabilité et le développement durable à la fois du Tadjikistan et de l'ensemble de la région d'Asie centrale. Le texte du projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie est équilibré et porte sur tous les principaux domaines de préoccupation de l'Union européenne.

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat portant sur ce point.

L'Assemblée générale va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/51/L.71, intitulé «Assistance internationale d'urgence pour la paix, le retour à la normale et le relèvement au Tadjikistan».

Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite adopter le projet de résolution A/51/L.71?

Le projet de résolution A/51/L.71 est adopté (résolution 51/30 J).

Le Président par intérim (*interprétation de l'anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 21 b) de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 h 30.